

## LES BUDGETS DU CSE

**DURÉE :**

**1 JOURNÉE**

(7 HEURES, DE 9H À 17H)

Tarif :

Tarif individuel :  
330 € (HT) / jour /  
participant

Tarif groupe<sup>1</sup> :  
nous consulter

Pour qui ?

- ➔ Trésorier et trésorier adjoint
- ➔ Les membres du CSE
- ➔ Salarié (e) du CSE

### Objectifs pédagogiques :

- ➔ Acquérir les notions comptables de base à la bonne gestion des budgets
- ➔ Maîtriser les règles d'utilisation du budget des AEP (ex de fonctionnement dénommé depuis la loi du 5 mars 2014 Budget des Attributions Economiques et Professionnelle) et du budget des ASC (Activités Sociales et Cultuelles)
- ➔ Optimiser et sécuriser l'utilisation des fonds

Animatrice :

Nathalie CHRISTOPHE

<sup>1</sup>groupe de 10 personnes (au-delà : nous consulter)

## Programme :

### **Thème 1 : Les modalités de calcul des budgets**

- Des budgets distincts
- Les ordonnances Loi travail
- Impact des ordonnances Loi Travail sur le calcul des budgets
- Incidences des jurisprudences précédentes et quel impact ?
- Ordonnances Loi Travail et nouvelle assiette de calcul des budgets
- Communication de la masse salariale par le chef d'entreprise

### **Thème 2 : Le budget des Attributions Economiques et Professionnelles (AEP)**

- Rappel du calcul de la subvention
- Un budget sous pression
- Les frais imputables au budget des AEP
- Attribution d'un budget CSE Central en cas de multi-établissements
- Quelles sont les dépenses qui ne peuvent être imputées au budget des AEP
- L'employeur a-t-il un droit de regard sur l'utilisation de la subvention ?

### **Thème 3 : Le budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC)**

- La contribution des Activités Sociales et Culturelles
- Calculer la contribution aux ASC
- Comment utiliser la contribution des Activités Sociales et Culturelles
- Qui a droit aux ASC ?
- Qui n'a pas droit aux ASC ?
- L'utilisation des fonds peut elle faire l'objet d'un contrôle ?
- Quelles sanctions en cas d'utilisation illicite des fonds ?

### **Thème 4 : Les limites de l'URSSAF**

- Règlementation des circulaires ACOSS de l'URSSAF
- Analyse par activités proposées par le CSE